

EP Campus Condorcet

**Délibération du Conseil d'administration n° 2019-21 du
9 juillet 2019 réuni au siège de l'EPCC 20, av. George
Sand 93210 Saint-Denis**

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 26

**Délibération n°2019- 21 du Conseil d'administration relative à l'avenant n°1 à la
convention pour la souscription du contrat de partenariat public-privé.**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de
l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;

Vu la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-privé relatif au projet de
Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-
privé relatif au projet de Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

A l'unanimité des voix moins une abstention, le Conseil d'administration autorise le Président de
l'EPCC à signer l'avenant n°1 à la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-
privé relatif au projet de Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

Abstention : 1

Votes pour : 25

Votes contre : 0

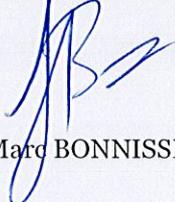
Affichage le 09/07/2019

Publication le 09/07/2019

Transmission au contrôle de légalité le 09/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration



Jean-Marc BONNISSEAU